



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9190<sup>e</sup>** séance

Lundi 14 novembre 2022, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Agyeman . . . . .	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Spasse
	Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
	Chine . . . . .	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Shaheen
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
	Inde . . . . .	M. Vinito
	Irlande . . . . .	M. Gallagher
	Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Toroitich
	Mexique . . . . .	M. Ochoa Martínez
	Norvège . . . . .	M. Heines
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/845, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, France, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Chine, Gabon, Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2659 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : La France se félicite du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La résolution 2659 (2022) maintient le mandat robuste de la MINUSCA, qui opère dans un environnement difficile. La situation en République centrafricaine demeure fragile et le pays a encore besoin de la MINUSCA.

Durant cette négociation, la France a été à l'écoute des positions de chacun des membres du Conseil. Nous regrettons bien sûr les abstentions car la MINUSCA a besoin de notre soutien unanime.

La France a aussi été à l'écoute de la République centrafricaine. Des consultations ont eu lieu au début du mois d'octobre à Bangui, où une délégation française s'est rendue pour entendre les attentes des autorités centrafricaines. Le projet de résolution (S/2022/845) a été adapté en conséquence, comme en témoignent tout d'abord la perspective d'un examen stratégique une fois que la MINUSCA aura atteint sa pleine capacité opérationnelle et, ensuite, la poursuite du soutien de la MINUSCA à l'extension de l'autorité de l'État centrafricain sur son territoire. Nous avons œuvré sans relâche pour favoriser le consensus, pour concilier les positions parfois divergentes des membres du Conseil, tout en veillant à préserver le mandat de la MINUSCA.

La résolution que nous venons d'adopter contient deux principaux messages, que je voudrais rappeler brièvement. Cette résolution permettra d'abord à la MINUSCA de poursuivre son soutien au processus de paix en République centrafricaine. Le Conseil se félicite des progrès qui ont été observés. Il encourage les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre la feuille de route de Luanda, avec l'appui des organisations régionales et des pays de la région. Le deuxième message de cette résolution porte sur la liberté de mouvement de la MINUSCA. Les membres du Conseil le savent, celle-ci doit être garantie sans restriction. C'est d'abord une condition de l'efficacité opérationnelle de la force. C'est aussi essentiel pour la sécurité des Casques bleus, comme l'a rappelé l'attaque tragique du début du mois d'octobre, qui a coûté la vie à trois Casques bleus bangladais. C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité, dans la résolution 2659 (2022), appelle les autorités centrafricaines à lever l'interdiction des vols de nuit en République centrafricaine.

Pour conclure, je voudrais rappeler le plein soutien de la France à l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Valentine Rugwabiza, et rendre hommage à l'engagement des personnels de la MINUSCA en faveur de la paix en République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Ngyema Ndong** (Gabon) : Le Gabon soutient la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza.

Cependant, la résolution 2659 (2022), telle qu'adoptée aujourd'hui, ne répond pas aux aspirations de la République centrafricaine, qui s'est clairement exprimée par une correspondance adressée aux membres du Conseil.

Le Gabon a toujours milité pour un dialogue permanent entre les opérations de maintien de la paix et les pays hôtes, ainsi que pour la prise en compte des réalités du terrain et des besoins réels des populations locales. Un mandat efficace est un mandat équilibré et inclusif, à même d'intégrer toutes les parties prenantes.

Le Gabon, en tant que pays de la sous-région, a toujours œuvré en faveur de la restauration de la paix et de la sécurité en République centrafricaine sœur. Les efforts des autorités centrafricaines doivent être appuyés par un mandat de la MINUSCA en adéquation avec la volonté de stabilité et de paix du peuple centrafricain.

Nous regrettons à cet effet le rejet, lors des négociations, des propositions des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya, notamment en faveur d'un engagement fort pour la restauration de l'autorité de l'État qui devrait indubitablement contribuer à la consolidation de la paix. Nous regrettons également l'absence d'un traitement différencié entre les groupes armés et les autorités centrafricaines par l'ajout de paragraphes spécifiques condamnant les activités de ces groupes armés, ainsi que la suppression d'un délai bien défini pour la réalisation de la revue stratégique de la Mission.

Enfin, cette résolution ne prend pas en compte les efforts déployés par les forces armées centrafricaines pour respecter leurs obligations régaliennes de défense et de sécurisation de leur territoire, dans des conditions difficiles, et les mesures prises par les autorités centrafricaines dans le domaine de la justice et des droits de l'homme dans un contexte économique particulièrement austère.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à remercier la France, en sa qualité de rédacteur, de son travail sur ce mandat important. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) mérite d'être largement appuyée par le Conseil compte tenu des efforts qu'elle déploie pour apporter la paix et la sécurité à la République centrafricaine. Les États-Unis ont voté pour le mandat car son renouvellement permet à la Mission de continuer à protéger les civils, à appuyer le processus de paix en République centrafricaine et à jouer un rôle stabilisateur dans tout le pays. Nous avons également voté pour le renouvellement du mandat en raison des progrès encourageants accomplis par la

MINUSCA s'agissant de faire face à la menace croissante que représentent les engins explosifs, de lutter contre la désinformation et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables. La résolution 2659 (2022), que nous venons d'adopter, est renforcée par le fait qu'elle prend en compte les demandes du Gouvernement hôte, transmises par la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Baipo Temon.

Nous nous félicitons de l'appui sans équivoque du mandat à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix, notamment de son appel à la mise en œuvre intégrale de l'accord sur le statut des forces et à l'autorisation des vols de nuit. Nous saluons l'attention portée par la République centrafricaine à cette question et les échanges constructifs de ces dernières semaines, et nous réjouissons à la perspective de la levée dans les meilleurs délais de l'interdiction des vols de nuit faite à la MINUSCA. En toute franchise, nous peinons à comprendre pourquoi certains membres du Conseil qui prétendent défendre la sûreté et la sécurité des soldats de la paix se sont opposés à l'inclusion dans le mandat d'un passage sur les vols de nuit.

Je voudrais également souligner un point important qui a été omis dans la résolution. Bien que le mandat condamne les crimes perpétrés par les groupes armés, il ne nomme pas explicitement le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin. De nombreuses informations accessibles au public attestent que les forces envoyées en République centrafricaine par la Fédération de Russie ont constamment entravé la capacité de la MINUSCA à s'acquitter de son mandat. Ces forces sont accusées d'atteintes flagrantes aux droits de la personne et de violations du droit international humanitaire, notamment de violences sexuelles, de viols, d'exécutions sommaires et de torture. Nous tenons également à faire part de notre déception quant aux changements regrettables apportés au préambule du mandat concernant la responsabilité qui incombe au Gouvernement de la République centrafricaine de protéger l'ensemble des populations. Bien que le mandat ne mentionne plus expressément le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité, nous insistons sur le fait qu'il incombe au premier chef à la République centrafricaine de protéger ses populations contre tous ces crimes.

**M<sup>me</sup> Toroitch** (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la France d'avoir servi de facilitateur des négociations relatives à la résolution 2659 (2022), qui vient d'être adoptée.

La décision du Kenya de voter pour la résolution est le fruit d'un arbitrage délicat entre l'amélioration notable de la mise en œuvre par la Mission multidimensionnelle

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de son mandat à l'appui de la République centrafricaine, et le besoin impératif d'améliorer la résolution pour accroître ses chances de réussite. Nous avons été convaincus de la nécessité de donner à la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général le temps et le soutien nécessaires pour mettre à profit ce nouvel élan. Nous soulignons combien il importe de veiller à ce que la MINUSCA se coordonne en permanence de manière appropriée avec le Gouvernement. Il est également primordial que le Gouvernement et la Mission s'acquittent de leurs mandats respectifs avec transparence, dans un esprit de concertation et dans le respect des exigences et des convenances professionnelles.

Après des consultations avec la République centrafricaine, les trois membres africains du Conseil de sécurité – le Gabon, le Ghana et le Kenya – ont présenté des propositions qui auraient amélioré le mandat de la MINUSCA. Si quelques-unes de ces propositions ont été retenues, d'autres, importantes, ont été rejetées. La résolution n'est donc pas encore totalement adaptée. Nous devons le souligner si nous espérons obtenir des améliorations dans le cadre du prochain renouvellement, car il reste des lacunes importantes dans la capacité de la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat. Nous soulignons en particulier la proposition consistant à faire passer la tâche relative à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement des forces de sécurité et au maintien de l'intégrité territoriale de la catégorie des « autres tâches » à celle des « tâches prioritaires ». Le fait qu'elle ait été placée en tête de liste dans la catégorie des « autres tâches » n'est toujours pas suffisant. De notre point de vue, cette tâche, de même que la protection des civils, est la raison d'être de toute mission de maintien de la paix qui entend faire en sorte que l'État hôte assume finalement la responsabilité qui est la sienne. De fait, l'exécution efficace de cette tâche, et d'autres, se traduirait par l'adhésion des communautés d'accueil à toute mission de maintien de la paix, ainsi que par la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et le succès du processus de transition de la mission. Nous espérons également que le texte condamne en des termes plus forts les activités des groupes armés afin de signifier clairement que le Conseil réprovoque catégoriquement leurs activités déstabilisatrices.

Nous demandons instamment au Conseil de revenir sur la question importante de l'examen stratégique indépendant de la MINUSCA, comme l'a demandé la République centrafricaine, dans les meilleurs délais et selon un calendrier précis.

Concernant la conduite générale des négociations, nous regrettons que des considérations géopolitiques manifestes aient dicté les positions de certaines délégations. La polarisation qui en a résulté, telle qu'elle en est venue à caractériser l'ensemble des discussions sur les questions ayant trait à la République centrafricaine, a balayé tout espoir de consensus. En conséquence, les civils de la République centrafricaine subissent les répercussions de rivalités qui ne leur sont d'aucun intérêt. Nous nous félicitons des efforts résolus du Gouvernement de la République centrafricaine, qui ont engagé le pays sur la voie de la stabilisation de la situation politique et des conditions de sécurité. Nous saluons également ses efforts fréquents pour faire entendre sa voix et susciter des réactions au sein du Conseil, ainsi que son engagement à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, le Kenya réaffirme son respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République centrafricaine.

**M. Heines** (Norvège) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes parvenus au terme d'un long processus, nous tenons à remercier nos collègues – en particulier la France, en sa qualité de rédactrice – de nos échanges, qui ont permis à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine de continuer à apporter son appui au pays. Nous avons décidé de voter pour la résolution 2659 (2022), parce qu'il est important de soutenir la Mission et la Représentante spéciale du Secrétaire général dans leur action en faveur de la paix et du progrès en République centrafricaine.

Comme toujours, cela ne peut se faire sans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous voulons prendre un moment pour les remercier une fois de plus du fond du cœur et rendre hommage à la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice ultime en servant l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité, en tant que membre du Conseil de sécurité, non seulement de déployer du personnel des Nations Unies pour apporter notre appui à la République centrafricaine, mais aussi d'insister sur la nécessité de garantir leur sûreté et leur sécurité dans l'exercice de leur mission difficile et importante, notamment en assurant l'évacuation rapide des blessés par voie aérienne en cas de besoin, de jour comme de nuit.

**M. Gallagher** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande se félicite de l'adoption de la résolution 2659 (2022), qui renouvelle pour un an le mandat de

la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Dans un contexte marqué par une violence persistante, à laquelle la population civile, les travailleurs humanitaires et les Casques bleus paient un lourd tribut, il était crucial que le Conseil de sécurité réaffirme son appui à la MINUSCA.

En raison des contraintes imposées à la liberté de circulation de la Mission, notamment la poursuite des restrictions sur les vols de nuit, dont la Représentante spéciale du Secrétaire général a récemment informé le Conseil (voir S/PV.9156), il est difficile pour la MINUSCA de s'acquitter de son mandat, d'autant que les vols de nuit sont indispensables à la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Je me fais l'écho du Secrétaire général pour exhorter le Gouvernement à honorer son engagement de prendre les mesures qui s'imposent pour appliquer pleinement l'accord sur le statut des forces.

Pour terminer, je tiens à dire toute ma reconnaissance à la France, rédactrice chargée de ce dossier, pour les efforts inlassables qu'elle a déployés afin de concilier des vues divergentes et parvenir à un accord sur cette importante résolution.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous remercions la France de ses efforts, en tant que rédactrice chargée du dossier centrafricain, pour rapprocher les points de vue divergents des membres du Conseil de sécurité. Les délégations ont consenti de difficiles compromis.

Le Royaume-Uni est déçu que la formulation convenue sur la responsabilité de protéger ait été supprimée. Nous maintenons que le Gouvernement centrafricain reste responsable au premier chef de protéger tous les civils contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et que cette question restera un élément clef de nos échanges futurs.

Cette prorogation du mandat de la MINUSCA a été adoptée dans un contexte politique et sécuritaire difficile. La Mission elle-même est confrontée à des défis de taille, mais elle conserve un rôle clef s'agissant d'aider à instaurer une paix de long terme en République centrafricaine. Tout en prenant acte du recul global du nombre de violations de l'accord sur le statut des forces observé récemment, nous restons profondément préoccupés par les restrictions que le Gouvernement a imposées aux vols de nuit.

Ces restrictions entravent la capacité de la MINUSCA de s'acquitter de son mandat et compromettent la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des civils. Nous sommes favorables à l'inclusion de nouvelles dispositions dans le mandat pour remédier à cette question cruciale et nous appelons les autorités à garantir la liberté de circulation de la MINUSCA, et à lui accorder un accès immédiat et sans entrave à tout le territoire centrafricain, y compris par voie aérienne et de nuit, comme le prévoit l'accord sur le statut des forces concernant la Mission.

Grâce à ce mandat, la MINUSCA peut continuer d'appuyer concrètement la stabilité à long terme du pays. Il appartient désormais au Gouvernement de tenir ses engagements déclarés en matière de protection des civils et de droits humains, de prendre des mesures résolues concernant l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de respecter la liberté de circulation de la MINUSCA.

**M. Spasse** (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie a voté pour la résolution 2659 (2022), qui proroge jusqu'au 15 novembre 2023 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous regrettons toutefois que, malgré des concessions nombreuses et substantielles, la résolution n'ait pas bénéficié d'un soutien unanime. Nous saluons le travail effectué par la France, rédactrice chargée de ce dossier, pour aboutir à ces compromis.

Il est une question en particulier sur laquelle, durant les négociations, notre délégation a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations : la formulation du texte concernant les vols de nuit. Il s'agit d'un problème de longue date, qui n'a pas trouvé de solution durant les discussions bilatérales entre la MINUSCA et la République centrafricaine. Nous attendons avec impatience toute information concernant le règlement de cette question. Dans l'intervalle, il est crucial que le Conseil de sécurité fasse clairement comprendre que la sécurité de la mission et sa capacité de fonctionner 24 heures sur 24 et sept jours sur sept ne doivent pas être remises en question.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre soutien appuyé à la résolution 2659 (2022). Une MINUSCA robuste, bien équipée et capable de réagir sera en mesure d'exécuter ses tâches à l'appui des autorités nationales, dans le but de promouvoir la paix et la sécurité et d'assurer un avenir meilleur à la population.

**M. Xing Jisheng** (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis le début de l'année, les conditions de sécurité en République centrafricaine connaissent une évolution positive. Le processus de paix progresse régulièrement, même si des incertitudes persistent. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) travaille d'arrache-pied pour s'acquitter des tâches que lui a confiées le Conseil de sécurité, et elle contribue notablement à améliorer la situation dans le pays. Dans les circonstances actuelles, la Mission demeure cruciale pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays. La Chine est favorable à la prorogation du mandat de la Mission, dont nous continuons d'appuyer l'action, ainsi que celle de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Dans le même temps, le projet de résolution (S/2022/845) laissait quelque peu à désirer. La Chine, qui fournit des contingents importants, attache une grande importance à la sûreté et la sécurité des Casques bleus et a toujours plaidé pour le plein respect de l'accord sur le statut des forces. Néanmoins, l'expérience a montré à maintes reprises que les différends entre un pays hôte et l'opération de maintien de la paix qu'il accueille ne peuvent être résolus que par le dialogue et les négociations. Il ne sert à rien de se contenter d'exercer des pressions.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent définir leurs priorités en fonction des besoins du pays hôte. Actuellement, le Gouvernement centrafricain continue de recouvrer des pans de territoire dont il avait perdu le contrôle et il espérait vivement que la Mission considèrerait comme prioritaire de l'aider à asseoir l'autorité de l'État dans les territoires récupérés. Force est toutefois de constater à regret que la demande du pays n'a pas été prise en compte dans le projet de résolution. En outre, ni les vues de la Chine sur la menace que les groupes armés font peser sur la sécurité ni l'examen stratégique indépendant effectué par la Mission n'ont été pris en compte. En conséquence, la Chine n'a pas eu d'autre choix que de s'abstenir dans le vote.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2659 (2022), qui proroge d'un an le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Le 5 novembre, la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Baïpo Temon, qui est parmi nous aujourd'hui, a fait

circuler une lettre adressée aux membres du Conseil de sécurité dans laquelle elle présentait la vision que les Centrafricains ont des activités de la MINUSCA, dont la tâche principale est d'aider les autorités centrafricaines à relever les défis auxquels elles se heurtent, principalement s'agissant de stabiliser le pays et de créer les conditions d'une paix durable.

Alors même que la résolution 2659 (2022) résulte d'un long processus de négociation, elle n'aborde en définitive qu'un seul des nombreux points de principe soulevés par la République centrafricaine : la fin de l'autorisation de l'assistance française à la Mission. Ce n'est d'ailleurs pas une concession mais un simple reflet de la réalité, la France ayant elle-même annoncé sa décision.

Qui plus est, les propositions de Bangui concernant le mandat n'ont pas été reprises dans le texte, qui ne tient aucun compte de la demande légitime tendant à ce que la MINUSCA fasse de l'assistance au maintien de la présence de l'État une de ses tâches prioritaires. Ce changement aurait permis de refléter fidèlement l'évolution de la situation sur le terrain et de faciliter la poursuite des efforts déployés par les autorités centrafricaines pour stabiliser le pays, efforts qui, comme on peut le constater, portent déjà leurs fruits.

Nous ne pouvons pas accepter que le texte fasse l'amalgame entre les parties au conflit et les groupes armés, alors qu'il est notoire que ces derniers sont responsables de l'écrasante majorité des crimes transfrontaliers et des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. De même, la résolution se serait vue contrainte de rendre publiques les modalités des échanges bilatéraux entre Bangui et la MINUSCA sur la question de l'autorisation des vols de nuit de la Mission, prétendument par préoccupation pour les Casques bleus. Nous rappelons une fois de plus que la sécurité des personnels de maintien de la paix est précisément tributaire d'une coopération constructive avec les autorités du pays hôte.

On peut se demander pourquoi la France, rédactrice du texte, n'a pas retenu notre proposition de libellé concernant la nécessité d'enquêter sur les chaînes d'approvisionnement par lesquelles des engins explosifs et les composants nécessaires à leur fabrication, qui ont récemment causé la mort de trois Casques bleus bangladais, parviennent en République centrafricaine. C'est un médecin de l'équipe d'instructeurs russes qui se trouvait à proximité qui a donné les premiers soins à l'un des blessés lors de l'incident du 3 octobre. Le Conseil doit se concentrer sur les raisons pour lesquelles ces engins

et composants explosifs se sont retrouvés dans le pays, au lieu de se livrer à une chasse aux sorcières inutiles et de proférer des accusations. Outre ce que je viens d'évoquer, de nombreux autres aspects n'ont pas été pris en compte dans le document final. Si les rédacteurs français l'avaient voulu, ils auraient pu rédiger un document véritablement équilibré et qui répond aux intérêts vitaux du peuple centrafricain. Mais ils ont choisi de ne pas le faire, et c'est la raison pour laquelle nous avons estimé que nous ne pouvions pas appuyer ce document.

Néanmoins, nous espérons que la prorogation du mandat de la MINUSCA contribuera à faire avancer les efforts du Président Touadera pour renforcer et étendre la présence du Gouvernement dans les différentes régions du pays, notamment pour faire face aux problèmes humanitaires. Nous comptons également sur le professionnalisme et la sagesse de M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, alors qu'elle continue de diriger la MINUSCA avec compétence et de résoudre les problèmes émergents en étroite coopération avec le Gouvernement centrafricain. Nous pensons que la priorité doit être d'établir un dialogue mutuellement respectueux avec le pays hôte, fondé sur la confiance et le partenariat, et de prendre en compte les préoccupations de Bangui, notamment en matière de sécurité. Sans cela, il est impossible pour toute mission de maintien de la paix de s'acquitter pleinement de son mandat.

La Russie a toujours soutenu les activités des Casques bleus, qui occupent une place importante dans l'architecture de sécurité globale de la République centrafricaine. Nous restons convaincus que la MINUSCA est un élément essentiel pour garantir le bon fonctionnement de notre approche visant à lutter contre les groupes armés. Nous continuerons à fournir une assistance bilatérale active à la République centrafricaine, un pays ami. Grâce à l'appui des instructeurs russes, les forces de sécurité nationales ont considérablement augmenté leurs capacités, et les autorités dirigeantes ont stabilisé de manière significative la situation dans leur pays. Cela signifie plus de sécurité pour les civils, une meilleure protection des droits humains et de meilleures conditions de vie pour les citoyens ordinaires. C'est un fait, et aucune campagne de dénigrement contre mon pays n'y changera rien, car les actes sont plus éloquents que les paroles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Je voudrais tout d'abord remercier la France, en sa qualité de rédacteur, des efforts qu'elle a déployés en vue de l'adoption de la résolution 2659 (2022). Le Ghana a voté

pour cette résolution, mais nous l'avons fait dans l'intérêt général de la paix et de la stabilité de la République centrafricaine, et non parce que nous étions entièrement satisfaits des processus ou du texte final soumis pour adoption. Nous pensons que les négociations auraient pu avoir un caractère plus consultatif et prendre en compte les opinions de tous les membres du Conseil de sécurité.

Lorsque le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en novembre dernier (voir S/PV.8902), il l'a fait en pensant que la Mission appuierait les autorités de la République centrafricaine dans leurs efforts pour protéger sa population civile menacée par la violence physique, qu'elle mettrait pleinement en œuvre sa stratégie de protection des civils, qu'elle sauvegarderait les institutions de l'État, qu'elle mettrait en œuvre une stratégie d'extension de l'autorité de l'État et qu'elle encouragerait et appuierait l'extension rapide de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine.

Depuis le début de la mise en œuvre du mandat de la Mission, la situation en République centrafricaine n'a pas été statique. Il y a eu des évolutions, qui ont nécessité des ajustements légitimes du mandat. C'est dans ce contexte que les trois membres africains du Conseil de sécurité ont proposé que certaines des tâches prévues au titre du mandat soient considérées comme prioritaires au lieu d'être des tâches ordinaires, afin de consolider les acquis obtenus dans le cadre du processus de paix. Malheureusement, cette proposition n'a pas été prise en considération, pas plus que d'autres, telles que la proposition d'inclure le langage convenu au paragraphe 17 de la résolution 2612 (2021), renouvelant le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, étant donné que les circonstances sont similaires. L'inclusion de ce langage aurait permis au Conseil d'envoyer un message approprié pour exprimer son aversion pour les activités des groupes armés.

Nous estimons également que les points de vue des pays hôtes sont importants et nous avons espéré qu'ils seraient dûment pris en considération lors des négociations sur la résolution, d'autant plus que la coopération des autorités de la République centrafricaine est nécessaire pour que le mandat de la MINUSCA puisse être mené à bien. Nous pensons qu'à l'avenir, dans les négociations, les points de vue de tous les membres du Conseil devraient être pris en compte afin de forger un consensus et d'envoyer un message uni du Conseil.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Baipo Temon** (République centrafricaine) : Je voudrais, en premier lieu, féliciter le Ghana pour sa présidence du Conseil de sécurité en ce mois de novembre et particulièrement vous, Monsieur le Président, pour la qualité avec laquelle vous menez les discussions à la présente séance. J'adresse mes vifs remerciements aux représentants des États membres du Conseil ici présents et leur prie de bien vouloir recevoir mes distinguées salutations. Je souhaite également adresser à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine mes remerciements et toutes mes félicitations pour le travail abattu. Je remercie aussi les représentants de leurs déclarations.

L'assise qui nous réunit aujourd'hui est d'une extrême importance pour la République centrafricaine en particulier, mais aussi pour l'organe du Conseil de sécurité, car il s'agit de l'organe garant de la paix dans le monde en général et dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en particulier. Mon pays, la République centrafricaine, prend acte qu'à l'issue des débats sur le projet de résolution fixant les termes du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le texte proposé par le rédacteur a été adopté avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Qu'il me soit permis tout d'abord de saisir l'occasion pour adresser mes remerciements à la partie française qui, en sa qualité de rédacteur sur les sujets au Conseil de sécurité qui concernent la République centrafricaine, a présenté ce texte en ayant pris soin d'entreprendre une démarche d'ouverture vers les concernés, à savoir la République centrafricaine. En effet, la République centrafricaine a eu le plaisir de recevoir en terre centrafricaine une délégation française avec qui, à travers ma voix, le Gouvernement centrafricain a eu à partager son appréciation, ses attentes et les impératifs à porter par l'opération de maintien de la paix qu'est la MINUSCA.

La sensibilité du sujet ne fait aucun doute, au regard des débats longs qui ont été nécessaires pour aboutir au vote du texte proposé, texte qui pour la partie centrafricaine est non satisfaisant, car il ne prend pas en

compte l'appréciation et les attentes de la République centrafricaine ainsi que les impératifs d'une opération de maintien de la paix qui doit gagner davantage en efficacité. Le texte adopté par le vote à la majorité consensuelle aujourd'hui, répond avant tout à l'appel au soutien solidaire de la communauté internationale qui, il est important de le rappeler, n'est pas remis en question.

Il faut noter aussi la vigilance de certains États Membres, que je remercie ici, qui ont veillé à ce que la réalité du terrain et du contexte centrafricain ne soit pas étriqués par un texte orienté davantage par des enjeux géopolitiques menés par les puissances au détriment des pays faibles, tels que la République centrafricaine, et diverge du mandat premier du Conseil de sécurité, qui est celui de la sécurité internationale. La République centrafricaine tient à nouveau à les remercier pour cette vigilance.

La République centrafricaine félicite et salue les États qui ont su porter la cause centrafricaine par leur contribution efficace, pour ne point laisser les dérives de violation des principes de la Charte des Nations Unies, qui ne sont appréciées que selon la similarité du continent d'appartenance des États Membres, avec une pratique du deux poids de mesures, où bien tristement, on constate que les conflits en Europe font l'objet de recherches de solutions proactives, de sanctions contre celui qualifié d'agresseur, de soutien en armement et d'appel à une solidarité forcée ou de gré, alors qu'en Afrique, les conflits sont sujets à tergiversations, avec des opérations de maintien de la paix dont les limites et l'inefficacité, du fait de ne pas être en cohérence avec la situation, ne sont plus à démontrer. Des missions avec des soldats, des Casques bleus dépourvus de moyens et équipements adéquats face à des groupes armés surarmés, dépourvus de pro-activité avec des modalités d'engagements sur le terrain trop lourdes, où l'on voit des interventions de contingents arrivés après les exactions. Je citerai deux cas : le cas des maisons incendiées dans la localité de Kaga-Bandoro en 2021 et le cas des religieuses qui se sont fait carboniser dans leur voiture par des groupes armés, et cela sous le regard de contingents impuissants.

Pour revenir sur le cas de Kaga-Bandoro, qui est un cas éloquent, je voudrais indiquer que lors de l'incendie des différentes maisons, le contingent présent dans cette localité depuis de nombreuses années a été appelé au secours par la population. Mais ce contingent n'est arrivé sur les lieux que le lendemain, cela afin de constater les morts brûlés vifs, les compter pour les besoins d'un communiqué de condamnation ferme des atrocités des groupes armés.

Nous pouvons poursuivre la liste des incohérences des décisions prises par les puissants que vous êtes, membres permanents, avec le soutien appuyé des États choisis à la carte. De plus, nous notons que le vote à majorité ici obtenu s'explique aussi par le fait que beaucoup d'États Membres ici présents sont juge et partie, car États contributeurs d'opérations de maintien de la paix en République centrafricaine ou ailleurs.

La crise centrafricaine ne se résoudra pas par les appels à la barre de l'État agressé, que l'on accuse de ne pas être en capacité de faire respecter les droits de l'homme, d'avoir encore une situation alarmante en terme humanitaire. Elle ne se résoudra pas non plus par des sanctions pour camoufler le fait que la nature a horreur du vide et que les querelles stériles ne sont pas acceptables lorsqu'un État est en mode survie. Ni par des textes produits dans de confortables tours d'ivoire et en déconnexion totale avec la réalité du terrain. Sachez que les opinions nationales et internationales observent et jugent la crédibilité des décisions prises au sein du Conseil.

Le monde n'est que conflits, c'est-à-dire que tout comme avec la Société des Nations, il est urgent de repenser l'organe garant de la sécurité internationale. La réforme du Conseil de sécurité est devenue inévitable. Une représentation plus équilibrée de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité ne pourra être que salutaire pour une sécurité internationale garantie. Forte de son expérience dans les conflits, soit en tant que victime ou en tant que soutien efficace, je parle ici de l'apport de l'Afrique aux Première et Seconde Guerres mondiales, l'Afrique représentée de manière équitable pourrait contribuer à un monde meilleur. Car, si même l'histoire ne fait point mémoire ni hommage à nos parents africains ayant perdu la vie pour le soutien à une cause qu'ils avaient jugé justes, l'Afrique se doit d'avoir la mémoire de l'histoire.

D'autre part, il faut noter la responsabilité engagée de plusieurs puissants dans plusieurs théâtres de conflit au détriment des plus faibles. Je cite ici la Libye, l'Iraq, la Palestine, l'Afghanistan, la République centrafricaine, le Tchad, et j'en passe. De même, la non-corrélation entre les discours humanitaires et les actions humanitaires, car nous sommes tous conscients ici que 80 % des dons des éminents États contributeurs servent en premier lieu non pas la cause humaine mais au fonctionnement des organismes prônant la cause humanitaire.

L'humanitaire entretient l'humanitaire et la précarité de toute une population soumise uniquement à des plans d'urgence humanitaire et non à des programmes de développement économique.

De même, le texte listant les bons offices de la MINUSCA jusques sur des domaines de souveraineté est preuve d'une volonté non pas de résoudre le conflit centrafricain, mais de l'entretenir, car nous savons aussi que l'accord de siège imposé et signé en 2014 en période d'extrême vulnérabilité maintient le pays dans une dépendance voulue, dans un souci de préservation de certaines hégémonies.

Le multilatéralisme tend à perdre son sens avec des décisions prises que sur la base de positions bilatérales des États Membres. Ainsi, j'en appelle à une introspection des uns et des autres afin d'assumer avec lucidité les lourdes conséquences des actions destructrices très souvent inopportunes.

Résoudre le conflit centrafricain n'est qu'une simple question de volonté politique des uns et des autres. En effet, pour cela, il nous faut nous parler, et cela à hauteur d'hommes. J'ai eu l'occasion de le dire et je ne le répéterai pas assez : il ne suffit pas de parler humanité, il nous faut pratiquer l'humanité, et traiter les conflits dans leur contexte.

S'agissant du conflit centrafricain, restons résolus à soutenir les efforts du Gouvernement centrafricain dans sa quête de restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, cela par un soutien à la politique de décentralisation qui, par la tenue des élections municipales, permettra d'accélérer le processus et d'activer le développement local, et ainsi des actions ayant des dividendes auprès de la population.

C'est en cela que le Gouvernement centrafricain a sollicité du Conseil la priorisation de cette tâche dans le mandat de la MINUSCA, afin que la protection des civils soit une réalité perceptible par la population qui jusqu'à aujourd'hui, reste en attente de voir les résultats d'une opération de maintien de la paix vantée comme robuste mais dont l'efficacité sur le terrain n'est pas perceptible du fait de l'activité encore persistante des groupes armés.

Restons ensemble engagés à la réforme de la restructuration du secteur de la sécurité, dépassons les sanctions mettant fin à des formations des hommes en tenue sous des prétextes fallacieux, non prouvés, mais motivés par des enjeux géopolitiques.

La République centrafricaine voudrait appeler le Conseil, à défaut de reconnaître l'échec des solutions et missions de paix précédentes, à faire preuve de lucidité en apportant un soutien adéquat à la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en République

centrafricaine, afin qu'au bout de 10 ans, l'opération de la MINUSCA puisse escompter les lueurs d'une sortie de crise. Pour cela, la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU doit pouvoir avoir la latitude d'utiliser la robustesse de sa mission, avoir la latitude pour utiliser la force armée face à une rébellion qui ne cesse de se revigorer et met en lumière les limites d'une opération de la paix qui n'a pas vocation ni mandat à agir sur la cause du problème que sont les groupes armés.

La naissance d'une nouvelle rébellion en terre centrafricaine marquera un échec de cette résolution votée aujourd'hui ou donnera raison à la population inquiète d'une non-proactivité de soldats provenant pourtant de pays aguerris militairement face à des milices armées.

Le Gouvernement et le peuple centrafricains réaffirment sans compter que toute opération en terre centrafricaine, et aujourd'hui il en est décompté 13 avec l'opération de la MINUSCA, n'a été exempte de violations de droits humains. Et depuis 2013, des crimes et violations inacceptables ont été constatés : des trafics illicites d'armes ou de ressources naturelles par des Casques bleus notamment ou les viols réalisés par des soldats de la paix sur des mineurs. Des crimes et des violations restés sans réaction ni de la part de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA ni de la part du Haut conseil des droits de l'homme, restés muets jusqu'en 2021, date à laquelle la cause des victimes centrafricaines est devenue d'actualité.

Il est aussi décompté des violations des droits humains sur du personnel employé par certains agents de la MINUSCA. Je ne m'attarderai pas sur les commerces illicites réalisés créant une concurrence déloyale aux commerçants locaux, car même les oignons, les tomates, les pommes de terre et autres condiments sont exportés, cela en violation de l'accord de siège qui a aussi atteint ces limites et constitue aujourd'hui un frein au développement économique du pays avec une concurrence déloyale et un manque à gagner.

Le Gouvernement est aussi conscient des difficultés que rencontrent la MINUSCA et, particulièrement, la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en République centrafricaine, du fait d'une opération non adaptée pour atteindre les objectifs fixés.

Par ma voix, le Gouvernement et le peuple centrafricains lui apportent tout le soutien nécessaire dans l'exercice de sa lourde tâche, et exhortent le Conseil de lui apporter tous les soutiens et appuis en termes d'équipement et en mandat pour, non pas politiser une mission comme le souhaiterait certains acteurs en terre centrafricaine, mais répondre aux missions prioritaires que

sont la protection des civils, la restauration de l'autorité de l'État, le renforcement de l'état de droit, la lutte contre l'impunité, la réforme du secteur de sécurité et l'appui au processus politique mené avec les organisations continentales ou sous-régionales par principe de subsidiarité, et cela dans le respect des fondamentaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la souveraineté de la République centrafricaine.

Ensemble, nous devons poursuivre le travail collectif initié afin de sortir la République centrafricaine de cette situation de crise dans laquelle veut l'enfermer les groupes armés, afin de pouvoir rompre avec le cycle vicieux des violations des droits humains, conséquences de la misère, de la précarité et de l'insécurité. Car là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont constamment violés.

C'est pourquoi une évaluation de la mission de la MINUSCA en terre centrafricaine est sollicitée par les autorités centrafricaines, afin de mettre l'accent sur l'efficacité et, ensemble, atteindre les objectifs qui sont les nôtres.

Qu'il me soit permis de partager avec le Conseil une citation qui sied à la situation centrafricaine, une citation du défunt Président américain John Fitzgerald Kennedy, qui a dit : « Nos progrès en tant que nation dépendront de nos progrès en matière d'éducation. L'esprit humain est notre ressource fondamentale ».

C'est dire qu'il est temps pour la République centrafricaine de se construire et, pour cela, de former ses élites, ses filles et ses fils épris d'une seule volonté, celle de bâtir un État prospère par l'exploitation de ses propres richesses. Il est impensable que de génération en génération, le quotidien des Centrafricaines et des Centrafricains ne soit rythmé qu'au bon vouloir des ennemis de la paix. Comme ne cesse de le répéter le Président Touadera, le peuple centrafricain a beaucoup souffert des erreurs d'appréciation et de la désinformation, qui ont malheureusement trop duré. Cette population n'aspire qu'à la paix et à la sécurité pour son développement.

C'est conscient des défis qui sont les siens que le Gouvernement centrafricain demande que soient reconus ses efforts inlassables et que cela soit soutenu en priorisant les actions devant être menées pour atteindre nos objectifs fixés, ceux de la paix et de la stabilité. Pour cela, il est important de se concentrer sur la consolidation de la paix et le relèvement de la République centrafricaine par une stabilisation du pays afin de créer les conditions permettant au Gouvernement de travailler.

Le Gouvernement centrafricain réitère sa disponibilité à travailler de manière coordonnée avec la MINUSCA, et cela, dans le strict respect de sa souveraineté, afin de poursuivre et de consolider les avancées significatives acquises avec le soutien appuyé de la MINUSCA et de tous les partenaires techniques et financiers de la République centrafricaine. Le Gouvernement réaffirme donc sa disposition à s'attabler avec les équipes de la MINUSCA concernant les vols de nuit, et cela, dans le respect des termes de l'accord qui lie le Gouvernement et la MINUSCA, ainsi que de la réglementation internationale de l'aviation civile et des réglementations centrafricaines.

Je tiens à rappeler qu'il n'y a pas, et qu'il n'y a jamais eu, d'interdiction des vols de nuit, mais qu'il y a une contrainte liée au contexte centrafricain et aux difficultés d'électrification du pays. Il n'y a pas non plus d'entraves à la circulation de la MINUSCA ; en témoigne l'arrivée en terre centrafricaine, dernièrement, du contingent du Bhoutan, sans que les autorités en aient été notifiées au préalable.

De plus, la République centrafricaine réitère sa demande de coordination et de respect de sa souveraineté, notamment la non-utilisation de véhicules non estampillés « Nations Unies » et le non-transport d'armes non conformes dans des véhicules non estampillés « Nations Unies » ou en direction de localités où les rebelles sont très actifs. Une réglementation ne peut devenir soudainement un sujet de conditionnement et de pression pour une mission dont les limites ont été démontrées par ailleurs et au sein de laquelle des preuves d'excès ont été constatées mais donnent lieu à des pressions.

Ensemble, travaillons à empêcher les installations des mines par les groupes armés et à réduire les capacités de ces groupes armés, qui attaquent même les Casques bleus, dans leurs bases. Travaillons à permettre le développement de la République centrafricaine, notamment en termes d'énergie et d'infrastructures.

Il est ici important de saluer les efforts menés collectivement, qui ont permis d'atteindre des acquis significatifs et inattendus compte tenu du chaos dans lequel se trouvait la République centrafricaine en 2013. Il faut sortir du cliché de l'ami versus l'ennemi, car vos amis peuvent ne pas être nos amis, tout comme vos ennemis peuvent ne pas être nos ennemis. Loin des enjeux géopolitiques, la République centrafricaine veut être une terre d'harmonie pour tous les partenaires. Partageons la cause qui est la sienne, celle de la sécurité, de la sécurisation de sa population et de son territoire, ainsi que celle de son développement.

Il est donc important de ne pas oublier cette agression sanglante perpétrée de maison en maison, ayant laissé des milliers d'orphelins et de familles désœuvrées et déplacées. Les auteurs restent libres et prompts à des velléités du fait d'un message ambigu que le Conseil de sécurité et la communauté internationale leur envoient, en faisant fi, volontairement, de les nommer explicitement dans le texte des résolutions, rendant ainsi flou le message de la communauté internationale, en faveur des groupes armés et au détriment des victimes ; du fait aussi d'opérations de maintien de la paix non dissuasives, manquant d'efficacité effective sur le terrain et d'actions concrètes pour accompagner les efforts de la lutte contre l'impunité menés par le Gouvernement.

Il y a aussi des querelles relevant de l'ingérence dans les affaires internes en République centrafricaine, qui attisent la division par la désinformation, et des soutiens qui sont affirmés pour susciter des tensions au sein des institutions républicaines. Nous ne pouvons pas travailler à lutter contre la désinformation et l'incitation à la haine par la désinformation et l'incitation à la division et à la haine.

Ensemble, travaillons à un monde meilleur, à un avenir meilleur pour la République centrafricaine. Nous le pouvons si et seulement si nous le voulons. Tout n'est que volonté d'hommes.

« La marginalisation est rarement le choix d'un individu, ni d'un État, mais plutôt le sort que l'on réserve à une société dont on veut entretenir la misère. » C'est une citation de M. Souleymane Boel.

Je conclurai, et je prie le Conseil de m'excuser d'avoir été longue, en rendant un vibrant hommage à tous ceux qui ont perdu la vie en terre centrafricaine, dans ce conflit ignoble perpétré par des ennemis de la paix et qu'il nous faut avoir le courage de condamner, non pas dans de grands discours, mais de manière ferme et factuelle. Je parle ici de mes compatriotes centrafricains, des Forces armées centrafricaines, des Forces de sécurité intérieure, des Casques bleus et des frères d'armes venus au nom de la paix en République centrafricaine. Qu'il me soit également permis d'exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple centrafricains à tous les partenaires mobilisés à leurs côtés dans leur quête de consolidation de la paix et de relèvement économique, à savoir la communauté internationale, la MINUSCA, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que tous les partenaires bilatéraux.

*La séance est levée à 15 h 55.*